ACADÉMIE
DE TOULOUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Le recteur de l'académie de Toulouse

Rectorat

Direction des Examens et Concours

DEC 2

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 94-1017 du 18 novembre 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 1er février 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B ;

ARRETE

ARTICLE 1er: Le jury du concours externe commun de recrutement de secrétaires administratifs de classe normale – Session 2023 – est constitué comme suit :

PRESIDENT :
Monsieur David CARNEIRO – Directeur des ressources humaines Adjoint – Rectorat de Toulouse

VICE-PRESIDENTE :
Madame Dominique LENAERTS-PALOQUE - Attachée d'administration – DSDEN du Gers

MEMBRES :
Monsieur Filipe ANTUNES – Personnel de direction – Collège Bétance – Muret
Madame Isabelle AVEZAC - Attachée d'administration – Préfecture du Gers – Auch
Monsieur Gil BOURDILLON - Attaché d'administration hors classe – DREAL de la région Occitanie – Toulouse
Madame Catherine COSTES ROSTAGNI – Personnel de direction – Lycée Raymond Naves – Toulouse
Monsieur Jean-Robert DUPORT – Attaché principal – Collège Saint-Simon – Toulouse
Monsieur Icham GHANMI - Attaché d'administration — Collège Jean Dieuzaide – Pechbonnieu
Madame Evelyne LE CLOIREC – Directrice des services pénitentiaires Hors classe – Centre pénitentiaire – Lannemezan
Madame Caroline RAFFALLI – Directrice adjointe SGCD 31 – Préfecture de Toulouse
Monsieur Loïc VANNIER – Attaché principal – Préfecture de la Lozère – Mende
Monsieur Khaded YAKER – Attaché principal – Lycée Jean-Pierre VERNANT – Pins Justaret

SUPPLEANTS :
Madame Isabelle AMARI – Attachée hors classe – Délégation interrégionale du secrétariat général SUD du ministère de la Justice – Toulouse
Madame Hélène DOUSTEYSSIER – Attachée principale - Préfecture de la Lozère - Mende
Monsieur Edmond MAHOUNGOU – Attaché d'administration – Collège Galilée – La Salvetat Saint-Gilles
Madame Julie RAMEAU – Attachée principale – Préfecture du Tarn et Garonne – Montauban
Monsieur Daniel RODIER – Directeur adjoint – Centre de valorisation des ressources humaines du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires – Toulouse

ARTICLE 2nd : Le Secrétaire Général de l'académie de Toulouse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Toulouse, le 12.04.2023

Pour le recteur et par délégation,
Pour le secrétaire général empêché,
La secrétaire générale adjointe
Organisation scolaire et pilotage académique

F. Tajan

Fabienne TAJAN